



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

PRESIDENCE

suivi par Robert BORREL

NOS RÉF. RB/PMT

GAUTHIER
et
74100 ANNEMASSE

 **COPIE**

Annemasse, le 23 juin 2009

Monsieur,

Je reçois de mon service communication un mail que vous auriez, semble-t-il inséré sur le site www.annemasse-agglo.fr et que je reprends ici : « *En tant que contribuable d'Annemasse je déplore que l'on discute indéfiniment à propos de la rénovation du centre nautique alors que l'on devrait décider rapidement de construire un nouveau centre nautique dans l'agglo et aux frais de l'agglo et non aux dépens des seuls contribuables annemassiens qui vont finir par se laisser de faire des cadeaux à l'Agglo (office de tourisme, maison des sports etc..) Ce ne devrait pas être si difficile de trouver un terrain pour cet ouvrage car l'agglo en possède déjà plusieurs dont un situé près du lycée Jean Monnet. Cette solution éviterait aussi que l'agglo soit privée de piscine pendant la durée du chantier. Salutations.* »

Je vais essayer de répondre à une conviction qui correspond chez vous à une intoxication. En effet, il n'est pas question de construire une piscine « *aux dépens des seuls contribuables annemassiens qui vont finir par se laisser de faire des cadeaux à l'Agglo (office de tourisme, maison des sports etc..)* ».

L'office du tourisme d'Annemasse et environs avait été créé il ya de nombreuses années à la suite d'une initiative annemassienne. La ville d'Annemasse, pendant des années, a payé seule les frais de fonctionnement, si ce n'est une participation annuelle de l'Agglo tout à fait minime (55 000 Francs jusqu'en 2000). Aujourd'hui l'Office est devenu intercommunal et c'est l'Agglo qui paye la totalité des frais de fonctionnement, c'est à dire les salaires et charges, et tous les frais liés à l'action touristique. C'est donc l'Agglo qui a pris à sa charge les frais précédemment supportés par la ville d'Annemasse. Quant au bâtiment, il appartient toujours à la ville, qui n'a nullement été dépossédée de son bien. Elle perçoit un loyer.

En ce qui concerne la Maison des Sports, votre conviction est encore plus inexacte, puisque l'Agglo n'a strictement rien à y voir. La Maison des Sports a été initiée par la ville d'Annemasse, alors que j'en étais le Maire. Elle a été construite sous mon mandat, puis achevée par mon successeur Monsieur DUPESSEY. C'est un bâtiment de la ville d'Annemasse, géré par la ville d'Annemasse, comme beaucoup d'autres, et comme il existe aussi à Gaillard, à Ville-la-Grand ou ailleurs, des bâtiments communaux gérés par chaque commune. D'où peut vous venir cette étrange illusion selon laquelle l'Agglo se serait

U:\@Presidence\Robert BORREL\COURRIER\GAUTHIER-Piscine intercommunale.doc

Annemasse - Les Voirons Agglomération

10, rue du Petit Malbronde - BP 225 - 74105 Annemasse cedex

Tél. : 04 50 87 83 00 - Fax : 04 50 87 83 22 - www.annemasse-agglo.fr

AMBILLY • ANNEMASSE • BONNE • CRANVES-SALES
ÉTREMBIÈRES • GAILLARD • JUVIGNY • LUCINGES • MACHILLY
SAINT-CERGUES • VÉTRAZ-MONTHOUX • VILLE-LA-GRAND

approprié le bâtiment annemassien ? C'est au minimum une mauvaise information, au pire une mauvaise foi.

Venons-en à la piscine, puisque c'est elle qui vous préoccupe essentiellement. Là encore, il n'y a pas de cadeau des contribuables annemassiens à l'Agglo. Avant d'en être le Président, j'étais Maire d'Annemasse, et je défendais donc les intérêts de mes administrés. J'ai protesté contre le caractère unilatéral des dépenses de la piscine, qui étaient supportées totalement par Annemasse, pour des raisons historiques très largement antérieures à mon premier mandat. Je vous rappelle que la piscine intérieure a été construite par la municipalité de Monsieur JEANTET, la piscine extérieure par la municipalité de Monsieur BERTHIER. Lorsque l'Agglo a vu le jour, j'ai obtenu de mes collègues que la charge de la ville d'Annemasse (600 000 Euros par an) s'éteigne dans le temps. Avec la bienveillance de nos collègues des onze autres communes, un accord a été conclu qui est le suivant :

1. La ville d'Annemasse investit une somme qui correspond en annuité à ce qu'elle dépensait jusqu'ici, et elle l'amortit en une trentaine d'années.
2. L'Agglo complète ce financement et prend en charge les frais de fonctionnement, pour toujours. Je constate que la ville d'Annemasse n'est pas perdante dans cette affaire, et que les contribuables devraient plutôt féliciter les maires successifs, car ils ont réussi à transférer – et c'est justice – des charges intercommunales sur le budget de l'entité intercommunale. A titre indicatif, les transferts de compétences des communes à une communauté d'agglomération font l'objet d'un prélèvement sur la part de taxe professionnelle leur revenant, ce qui n'a pas été prévu dans le cas présent.

Quant à votre hypothèse fantaisiste de construire un nouveau centre nautique dans l'Agglo et aux frais de l'Agglo, ce serait très défavorable aux contribuables annemassiens, qui devraient payer pour toujours la totalité des frais du vieux centre nautique et, sur la collecte de la TP, la part annemassienne du nouvel équipement. La fiscalité annemassienne paierait donc deux fois. Avez-vous à ce point le goût du martyr pour réclamer une double taxation ? Je regrette de devoir un peu perdre mon temps à vous expliquer ce genre de choses, car elles ont été exposées maintes et maintes fois, autant par l'Agglo que par la ville d'Annemasse. Ce montage a fait l'objet de nombreux articles de presse. Il a été en particulier clairement expliqué, pour le centre nautique que l'on va rénover, que la part d'investissement de l'Agglo compléterait celle de la ville d'Annemasse pour un montant équivalent, afin de créer un centre nautique qui soit non seulement à la dimension des scolaires (engagement de la ville d'Annemasse) mais aussi confortable pour le public des douze communes.

Non seulement vos affirmations sont inexactes, mais elles portent atteinte aux intérêts annemassiens, et elles sont désagréables pour l'Agglo, censée selon vous recueillir des « cadeaux » d'Annemasse. Cette ignorance des réalités disqualifie totalement vos propos.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Copie : Georges DELEVAL

Jean-Marc BORREDON

**Le Président,
Robert BORREL**

